



# Formulaire de demande de petits rassemblements publics

Nom:	
Courriel:	
N° de tél.:	N° de tél. cell.:
Autre personne-ressource:	
Courriel:	
N° de tél.:	N° de tél. cell.:
Date du rassemblement:	Heures (du début et de la fin):
Nombre de participants (maximum 25):	
Lieu du rassemblement (Nom spécifique de l'aire de pique-nique / sentier) :	

Votre rassemblement est également assujéti aux modalités et conditions ci-dessous.

- La taille maximale du groupe est de 25 personnes.
- Chaque participant doit être en possession d'un laissez-passer valable pour les parcs nationaux.
- Vous devez respecter les recommandations des programmes La nature au naturel! et Camping propre (liens). Cela signifie que vous devez absolument faire un nettoyage approfondi des lieux tout de suite après la tenue de votre événement.
- Les droits d'accès à un endroit ne sont pas exclusifs. Autrement dit, un lieu ne peut être isolé et réservé pour votre propre événement. Cela vise notamment l'installation de panneaux pour diriger les gens vers votre événement, d'arches décoratives, de décorations, de chaises et de tables supplémentaires ou d'abris comme des petits toits.
- Il est interdit de relâcher des ballons ou des lanternes vénitiennes, ou encore, de lancer du riz, des confettis ou des pétales de fleurs.
- Il est interdit de consommer de l'alcool dans les lieux publics, conformément à la loi sur les jeux de hasard et la consommation d'alcool de l'Alberta (*Gaming and Liquor Control Act of Alberta*).
- Les systèmes de sonorisation et les génératrices à essence sont interdits.
- Le bruit excessif, dont la musique forte et les conduites désordonnées, n'est pas toléré.
- Le transport en groupe, comme le covoiturage, est fortement encouragé afin d'éviter d'encombrer les stationnements.



- Il est permis de faire du feu seulement là où des poêles ou des foyers sont installés. Plusieurs magasins du village vendent du bois à brûler.
- Les aires de fréquentation diurnes ferment à 23h.
- L'organisateur accepte l'entière responsabilité en cas d'incidents. Il peut aussi être tenu responsable des coûts de nettoyage se rapportant à un événement, le cas échéant.

**J'ai lu les conditions relatives aux petits rassemblements publics du parc national des Lacs-Waterton et je les accepte.**

Nom de la personne faisant la demande:	
Courriel:	
Signature:	Date:
N° de tél.:	N° de tél. cell.:

**Approuvé par Parcs Canada (valable avec la signature)**

Nom:	
Titre de poste:	
Signature:	Date:

**Veillez envoyer le formulaire dûment rempli au parc national des Lacs-Waterton:**

Courriel: [waterton.info@pc.gc.ca](mailto:waterton.info@pc.gc.ca)  
 Par la poste: Parc national des Lacs-Waterton, C.P. 200, Parc Waterton (Alberta), ToK 1W0  
 N° de téléc.: 403-859-5152  
 En personne: Centre d'accueil, heures ouvrables variables.